



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le jeudi 13 octobre 2022 à 9 h, à la salle communautaire au 849, chemin du Tour-du-Lac, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents :

Chantal Crête Anik Bois (absence motivée) Manon Bastien Couturier
Gilles Ladouceur Don Saliba Jocelyn Martel

La directrice générale, Louise Sista, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs est présent à la salle du conseil.

Les membres du conseil sont présents et il y a quorum.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

Ouverture de la séance.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 528-2022 relatif à une dépense et un emprunt de 1,8 M\$ pour effectuer l'aménagement intérieur d'un bâtiment qui servira d'hôtel de ville et de centre multifonctionnel de la Municipalité de Lac-Simon
3. Période de questions.
4. Levée de la séance.

La directrice générale et secrétaire-trésorière atteste avoir transmis l'avis de convocation et l'ordre du jour aux membres du conseil. Tous les membres du conseil ne sont pas présents et renoncent à invoquer le défaut d'accomplissement des formalités de convocation prévue au Code municipal du Québec, mais il y a quorum.

La séance extraordinaire ouvre à 11 h 30

Les membres du Conseil ont délibéré de 9 h à 11 h 30.

1.

372-10-2022
Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil sont présents et y consentent;

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 528-2022 relatif à une dépense et un emprunt de 1,8 M\$ pour effectuer l'aménagement intérieur d'un bâtiment qui servira d'hôtel de ville et de centre multifonctionnel de la Municipalité de Lac-Simon

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère madame Manon Bastien Couturier à l'effet qu'un règlement d'emprunt autorisant une dépense et un emprunt de 1,8 M\$ pour effectuer l'aménagement intérieur d'un bâtiment qui servira d'hôtel de ville et de centre multifonctionnel de la municipalité de Lac-Simon.

Un projet de règlement est déposé en même temps que l'avis de motion et est



No de résolution
ou annotation

disponible pour consultation.

3.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a personne qui assiste à la séance.


4.

373-10-2022
Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu

QUE la séance soit et est levée à 11 h 33

ADOPTÉE à l'unanimité


Jean-Paul Descoeurs
Maire


Louise Sista
Directrice générale
et secrétaire-trésorière